

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF

Siège social : 4 Bis Rue Amine Abbassi -1002 Tunis Belvédère

La société des Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 avril 2021. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mourad GUELLATY et Islem RIDANE.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 020	2 019
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		<880 800>	<862 834>
	3	7 485	25 451
Immobilisations corporelles		97 505 344	96 439 208
Moins : amortissements		<69 201 545>	<63 748 098>
	4	28 303 799	32 691 110
Immobilisations Financières		24 613 961	24 573 622
Moins : provisions		<1 120 590>	<837 228>
	5	23 493 371	23 736 394
Total des actifs immobilisés		51 804 655	56 452 955
Autres actifs non courants	6	-	-
Total des actifs non courants		51 804 655	56 452 955
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		43 053 244	38 264 172
Moins : provisions		<1 007 867>	<1 281 256>
	7	42 045 377	36 982 916
Clients et comptes rattachés		6 919 907	33 839 711
Moins : provisions		6 919 907	33 839 711
Autres actifs courants		4 889 609	6 372 211
Moins : provisions		4 889 609	6 372 211
	8	4 889 609	6 372 211
Placements et autres actifs financiers	9	369 425	286 852
Liquidités et équivalents de liquidités	10	6 731 205	21 762 524
Total des actifs courants		60 955 523	99 244 214
Total des actifs		112 760 178	155 697 169

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2020	2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		3 444 753	3 731 743
Résultats reportés		37 529 096	31 133 553
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		98 833 282	92 724 729
Résultat de l'exercice		<11 366 764>	23 195 543
Total des capitaux propres avant affectation	11	87 466 518	115 920 272
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	324 476	2 271 623
Provisions	13	2 405 978	2 153 041
Total des passifs non courants		2 730 454	4 424 664
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	6 061 889	10 871 395
Autres passifs courants	15	5 886 379	9 285 673
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	10 614 938	15 195 165
Total des passifs courants		22 563 206	35 352 233
Total des passifs		25 293 660	39 776 897
Total des capitaux propres et des passifs		112 760 178	155 697 169

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2020
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 020	2 019
Revenus		117 519 304	187 994 939
Coût des ventes	Tableau de passage	<115 364 604>	<151 388 101>
Marge brute		2 154 700	36 606 838
Autres produits d'exploitation	17	3 344 322	3 094 636
Frais de distribution	Tableau de passage	<4 870 430>	<6 675 802>
Frais d'administration	Tableau de passage	<4 762 979>	<6 356 301>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<7 744 890>	<4 669 537>
Résultat d'exploitation		<11 879 277>	21 999 834
Charges financières nettes	18	<204 952>	<2 389 911>
Produits des placements	19	923 741	5 876 878
Autres gains ordinaires	20	97 883	204 210
Résultats des activités ordinaires avant impôts		<11 062 605>	25 691 011
Impôt sur les bénéfices		<304 159>	<2 495 468>
Résultats des activités ordinaires après impôts		<11 366 764>	23 195 543
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		<11 366 764>	23 195 543
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		<11 366 764>	23 195 543

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 020	2 019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		140 661 206	190 918 480
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 447 679	1 972 516
Sommes versées aux fournisseurs		<117 365 587>	<143 087167>
Sommes versées au personnel		<20 728 028>	<23 672 795>
Impôts sur les bénéfices		1 654 846	<2 846 761>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	5 670 116	23 284 273
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 080 251>	<3 383 203>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		246 732	118 447
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		0	<2 350 184>
Encaissements / cession d'immobilisations financières		12 097	-
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<510 689>	<586 313>
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		966 740	4 879 781
Charges financières		<125 458>	<142 735>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<1 490 829>	<1 464 207>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<16 791 626>	<18 897 503>
Encaissements provenant des subventions			
Remboursement d'emprunts		<2 751 048>	<4 648 041>
Encaissements provenant des emprunts			
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions			
Encaissement en plus auprès des actionnaires			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<19 542 674>	<23 545 544>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	332 068	<1 614 461>
Variation de trésorerie		<15 031 319>	<3 339 939>
Trésorerie au début de l'exercice		21 762 524	25 102 463
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 731 205	21 762 524
Variation de trésorerie		<15 031 319>	<3 339 939>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	115 364 604	97 899 392	12 364 892	4 401 126	644 038	55 156
Frais de distribution	4 870 430	-	856 680	-	4 013 750	-
Frais d'administration	4 762 979	136 920	3 646 994	353 723	625 342	-
Autres charges	7 744 890	355 721	3 792 979	1 303 152	2 088 513	204 525
Total	132 742 903	98 392 033	20 661 545	6 058 001	7 371 643	259 681

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges	Soldes		2020	2019
Revenus et autres produits d'exploitation	117 519 304					
Production stockée	0	Déstockage de production	259 681			
Production immobilisée	23 978					
Total	117 543 282	Total	259 681	Production	117 283 601	192 858 288
Production	117 283 601	Achats consommés	98 392 035	Marge sur coût matières	18 891 566	60 824 867
Marge sur coût matières	18 891 566					
Subventions d'exploitation	286 991	Autres charges externes	7 233 581			
Produits divers ordinaires	1 441 198					
Total	20 619 755	Total	7 233 581	Valeur ajoutée brute	13 386 174	52 584 229
Valeur ajoutée brute	13 386 174	Impôts et taxes	138 034			
		Charges de personnel	20 661 545			
Total	13 386 174	Total	20 799 606	Excédent ou insuffisance brut d'exploitation	<7 413 432>	27 530 412
Excédent brut d'exploitation	0	Insuffisance brute d'exploitation	7 413 432			
Autres produits ordinaires	951 896	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	3 768 334	Charges financières	3 903 557			
Transfert et reprise sur charges	1 592 155	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	6 058 001			
		Impôt sur le résultat ordinaire	304 159			
Total	6 312 385	Total	17 679 149	Résultat des activités ordinaires	<11 366 764>	23 195 543
Résultat positif des activités ordinaires	<11 366 764>	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-			
Total	<11 366 764>	Total	-	Résultat net après modifications comptables	<11 366 764>	23 195 543

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

Evènements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et

indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cour d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cour d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

Impact de la pandémie COVID-19

Suite à la pandémie COVID-19, l'Etat a décidé en Mars 2020 la fermeture des zones industrielles et la limitation de la présence physique du personnel à 50% des effectifs. La société a été obligée de fermer l'usine jusqu'à l'obtention de l'autorisation de travailler. Le retour en activité a donc été limité à 50 % de l'effectif jusqu'au 4 juin 2020 et 75% jusqu'au 14 juin 2020. Des difficultés ont été rencontrées dans l'obtention des autorisations de circulation pour tous les employés de la société ainsi que des problèmes de transport du personnel. Cette situation a impacté négativement la marche de l'usine.

La société étant impactée par la crise, des demandes ont été déposées, dans les délais, pour bénéficier des mesures mises en place par l'Etat tunisien. Les demandes sus-indiquées ont été acceptées, ce qui permettra à la société de bénéficier de ces mesures en cas de besoin. En raison de la pandémie du Corona virus dans le monde, le marché de l'aluminium a été confronté à des conditions économiques difficiles par la suite de la baisse de la demande mondiale. En effet, le secteur de transport représente le plus grand consommateur mondial de l'aluminium (plus de 25% de la consommation mondiale), qui est l'un des secteurs les plus affectés par ce virus.

Cette baisse de la demande mondiale de l'aluminium a conduit à une baisse sensible des prix de l'aluminium (il a atteint une moyenne d'environ 1725 dollars en 2020), ce qui représente une baisse d'environ 4.5 % par rapport à 2019 et 22.5 % par rapport à l'année 2018.

En conséquence, le prix du fluorure d'aluminium à l'échelle mondiale a connu une baisse globale moyenne de 20% courant 2020 par rapport à l'année précédente, représentant une baisse du prix d'environ 260 dollars la tonne surtout que les prix de vente moyens au cours de l'exercice 2019 étaient à un niveau assez élevé, en continuité avec l'année 2018.

Cependant, les prix à l'échelle internationale des principales matières premières, en particulier le Spath fluor, n'a pas connu une baisse sensible par rapport à la moyenne des prix 2019.

Malgré les circonstances extrêmement difficiles et sans précédent dues à l'épidémie du Coronavirus, notre société a maintenu une politique de vente qui repose principalement sur des contrats à moyen et long terme et sa mise en œuvre et sa concrétisation sur de bonnes bases. D'ailleurs, I.C.F est parvenue, en ces circonstances très difficiles, à renouveler la plupart de ses contrats de vente de fluorure d'aluminium à moyen terme.

La société a veillé à ce que la totalité de son programme de production soit commercialisée en 2020 malgré la forte baisse de la demande mondiale et les stocks élevés des concurrents.

A l'instar des états financiers annuels précédents, la pandémie n'a pas entraîné des changements dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers ont été établis sur la base des éléments disponibles en ces circonstances dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

La direction estime qu'aucun indice, n'est à signaler, indiquant que la continuité d'exploitation de la société serait remise en cause.

Il est à signaler que les perspectives économiques restent tributaires de l'évolution de la pandémie COVID-19 à l'échelle mondiale. En l'état actuel des choses, et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société ne présente pas un risque élevé.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2 020	2019
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	<880 800>	<862 834>
	7 485	25 451

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2 020	2 019
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	15 616 349	15 485 586
Installations techniques, matériel et outillage industriel	70 438 398	69 553 059
Matériel de transport	764 292	824 889
Autres immobilisations corporelles	4 221 660	3 631 439
Immobilisations en cours	2 487 602	2 967 192
Sous Total	97 505 344	96 439 208
Moins amortissements	<69 201 545>	<63 748 098>
	28 303 799	32 691 110

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2020	Cumul des amortissements au 31/12/2019	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2020	31/12/2020
Logiciels	480 495	-	-	480 495	455 044	-	17 966	473 010	7 485
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285			888 285	862 834	-	17 966	880 800	7 485
Terrains	3 977 043	-	-	3 977 043	16 125	-	7 500	23 625	3 953 418
Constructions	15 485 586	130 763	-	15 616 349	9 556 837	-	625 924	10 182 761	5 433 588
Installations techniques, matériel et outillage industriel	69 553 059	910 503	25 164	70 438 398	50 760 048	22 831	4 513 195	55 250 412	15 187 986
Matériel de transport	824 889	-	60 597	764 292	335 989	60 597	143 763	419 155	345 137
Autres immobilisations corporelles	3 631 439	597 974	7 753	4 221 660	3 079 099	7 753	254 246	3 325 592	896 068
Immobilisations en cours	2 967 192	1 936 153	2 415 743	2 487 602	-	-	-	-	2 487 602
Total des immobilisations corporelles	96 439 208	3 575 393	2 509 257	97 505 344	63 748 098	91 181	5 544 628	69 201 545	28 303 799
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	97 327 493	3 575 393	2 509 257	98 393 629	64 610 932	91 181	5 562 594	70 082 345	28 311 284

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2 020	2019
Prêts au personnel	481 221	435 704
Participations*	23 578 708	23 580 923
Dépôts et cautionnements	554 032	556 995
Sous Total	24 613 961	24 573 622
Moins provisions	<1 120 590>	<837 228>
	23 493 371	23 736 394

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2019
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	125 077	130 407
- STB	523 634	455 441
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	100000
- UNIMED	-	880
- BIAT	221 379	-
	1 120 590	837 228

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2019	Acquisition 2020	Cession 2020	Valeurs historiques 2020	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2020	Provisions au 31/12/2019	Provisions au 31/12/2020	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,97%	1 618 783	7,666	27,25	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,238	47,52	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	11,641	3,36	455 441	523 634	68 193
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,000	-	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,000	-	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,000	100,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	5,513	10,34	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,61%	25 298	7,749	11,93	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 215	-	2 215	-	0,00%	0	100,000	128,17	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,498	1,88	130 407	125 077	<5 330>
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	10,700	12,27	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,000	-	100 000	100 000	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	9,539	9,664	880	-	<880>
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,13%	22 533	104,300	94,48	-	221 379	221 379
TOTAL	23 580 924	-	2 215	23 578 709	-	-	-	-	837 228	1 120 590	283 362

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2020	2019
Charges à répartir unité H2SO4	-	-
	-	-

7. STOCKS.

Désignation	2 020	2019
Matières premières	29 669 435	20 809 209
Matières consommables	5 057 121	4 333 135
Emballages commerciaux	827 169	448 771
Produits finis ALF3	5 989 845	11 435 154
Produit finis ANHYDRITE	32 173	103 839
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 477 501	1 134 065
Sous Total	43 053 244	38 264 172
Moins provisions pour dépréciation *	<1 007 867>	<1 281 256>
	42 045 377	36 982 916

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	375 291	391 871
Provision pour dépréciation de matière première	312 906	569 612
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	319 670	319 773
	1 007 867	1 281 256

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2 020	2019
Débiteurs divers	209 173	33 142
Etat	4 561 351	6 208 998
Fournisseurs, avances sur commandes	27 721	384
Charges comptabilisées d'avance	17 701	40 977
Personnel, avances et acomptes	32 665	34 770
Produits à recevoir	35 849	48 791
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	4 889 609	6 372 211
Moins : provisions	-	-
	4 889 609	6 372 211

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2 020	2019
Prêt au personnel	369 425	286 852
	369 425	286 852

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2 020	2019
Certificats de dépôts	2 097	18 000 000
Banques (DT)	707 519	1 368 513
Banques (devises)	6 015 903	2 388 907
Caisses	5 686	5 104
	6 731 205	21 762 524

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2020 s'élèvent à **87 466 518** dinars contre **115 920 272** dinars au 31/12/2019 soit une baisse de **28 453 755** dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2020 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2019	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 743	31 133 553	23 195 543	0	115 920 272
Modifications comptables 2019	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 743	31 133 553	23 195 543	0	115 920 272
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	-
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<16 800 000>	-	-	<16 800 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	23 195 543	<23 195 543>	-	-
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<286 990>	-	-	-	<286 990>
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	<11 366 764>	-	<11 366 764>
Modifications comptables 2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2020	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 444 753	37 529 096	<11 366 764>	0	87 466 518

12. EMPRUNTS.

Désignation		2020	2019
Emprunt BANQUE DE TUNISIE		324 476	2 271 623
Emprunt BIAT		-	-
		324 476	2 271 623

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2020	2019
Provisions litiges pollution	(a)	358 792	314 546
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	1 527 949	1 319 258
		2 405 978	2 153 041

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2020	2019
Fournisseurs d'exploitation locaux		772 513	2 107 506
Fournisseurs d'exploitation étrangers		2 229 057	5 828 320
Fournisseurs d'immobilisations locaux		111 291	260 174
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		212 508	93 347
Fournisseurs factures non parvenues		2 519 774	2 417 820
Fournisseurs, retenues de garantie		216 746	164 228
		6 061 889	10 871 395

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2020	2019
Personnel et comptes rattachés	3 060 160	2 237 986
Etat et collectivités publiques	543 134	3 883 993
Produits constatés d'avance	110 906	145 128
Actionnaires dividendes à payer	13 746	5 849
CNSS et organismes sociaux	1 726 106	2 611 131
Créditeurs divers	432 327	401 586
	5 886 379	9 285 673

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2020	2019
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	-	519 444
Effets préfinancement importation	8 660 719	12 728 574
Intérêts courus sur préfinancement	7 072	-
	10 614 938	15 195 165

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
Revenus loyers	535 386	440 851
Production immobilisée	23 978	29 540
Cessions ALUMINE	176 060	160 306
Transfert de charge sur immobilisations	727 715	150
Remboursements divers	58 801	80 205
Autres produits sur chargement et déchargement	321 793	252 424
Jeton de présence	1000	1000
Reprise de provision pour affaire pollution	55 587	140 145
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	104 241	358 804
- Stock matière première	298 884	192 117
- Stock pièces de rechange	103	534
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	57 044	118 081
Reprise de provision pour prime d'encouragement et augmentation gouvernementale	299 551	735 055
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	286 991	290 131
Produits liés à une modification comptable	397 188	295 293
	3 344 322	3 094 636

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2 020	2 019
Charges d'intérêts	362 065	677 137
Perte de change	3 251 920	4 339 567
Gain de change	<3 676 527>	<2 628 303>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	289 572	48 665
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<6 210>	<47 089>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<15 868>	<66>
	204 952	2 389 911

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
Placements	854 012	2 125 585
Dividendes	62 485	3 744 864
Produits sur prêts accordés au personnel	7 244	6 429
	923 741	5 876 878

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2 020	2 019
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	501	197
Intérêts créditeurs des comptes courants	75 886	173 841
Plus-value sur cession de matériel de transport	21 496	-
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	-	30 172
	97 883	204 210

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2020 à 5 670 116 DT résulte de :

1) Encaissements :		142 108 885
- encaissements auprès des clients		140 661 206
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		641 214
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		806 465
2) Décaissements :		<136 438 769>
- décaissements d'exploitation		<136 438 769>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <1 490 829> DT au 31/12/2020. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		1 237 680
- remboursement des prêts accordés au personnel		12 117
- produits des placements		814 509
- produits des participations dividendes reçus		76 339
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		258829
- revenus des comptes courants		75 886
- produits des jetons de présence reçus		-
2) Décaissements		<2 728 509>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<2 080 251>
- prêts accordés au personnel		<522 800>
- acquisition immobilisation financière		-
- frais de banque		<125 458>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <19 542 674> DT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit

1) Encaissements		-
-encaissement provenant des subventions		-
2) Décaissements		<19 542 674>
- dividendes payés		<16 791 626>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<273 217>
- intérêts sur emprunt BIAT		<11 238>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 947 148>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<519 445>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2020 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de 332 068 DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2020 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2020, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 34 850 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2020;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement réglé au 31/12/2020.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%. Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 25 Février 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Aucun événement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **87 466 518** dinars y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à **<11 366 764>** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **6 731 205** dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2020, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à 117 519 304 dinars et représente 97% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2019.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.7 « Impact de la pandémie COVID-19 » aux états financiers décrivant les impacts de la crise liée à la COVID-19 sur l'activité de la société dans un contexte évolutif de crise sanitaire et les difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier

s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty
Représenté par

CNBA
Représentée par

MOURAD GUELLATY

ISLEM RIDANE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2020

Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 2 271 623 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2020 s'élèvent à 273 217 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'intégralité de ce crédit a été remboursée en 2020 et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2020 s'élèvent à 11 238 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

Convention conclue avec la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA":

La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a accordé, durant l'exercice 2019, une avance en compte courant de 30 000 DT à la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA". Il s'agit d'une convention conclue entre deux sociétés ayant un dirigeant en commun. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 28 février 2019. Aucun produit n'a été constaté au titre de cette convention en 2020.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Rémunération du Directeur Général

Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2020, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 234 756 dinars.

Montants servis aux administrateurs

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 295 000 dinars bruts.

Montants servis aux membres du comité permanent d'audit

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 12 000 dinars bruts.

3.4. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars)

Désignation	Directeur Général		Membres du Conseil d'administration et du comité d'audit	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	234 756	-	295 000	232 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-
Total	234 756	-	295 000	232 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 17 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty
Représenté par

CNBA
Représentée par

➤ MOURAD GUELLATY

ISLEM RIDANE